



UNION INTERPARLEMENTAIRE
CHEMIN DU POMMIER 5, CASE POSTALE 330
CH-1218 LE GRAND-SACONNEX/GENEVE, SUISSE



Genève/Bruxelles, le 20 mai 2008

SESSION ANNUELLE 2008 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis 2002, l'Union interparlementaire et le Parlement européen conduisent conjointement un processus connu sous le nom de Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est le mécanisme permanent par lequel les parlements exercent un droit de regard sur cette organisation intergouvernementale et qui en constitue *de facto* la dimension parlementaire. Le principal objectif de la Conférence est d'accroître la transparence de l'OMC vis-à-vis de l'extérieur et de l'amener à rendre compte aux parlementaires en tant qu'élus.

Nous sommes heureux de vous informer que la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC se tiendra les **11 et 12 septembre 2008** au **Centre international de Conférences de Genève** (CICG) et sera l'hôte de l'Union interparlementaire. Votre parlement est invité à envoyer une délégation à cette manifestation qui intervient à un moment crucial pour l'aboutissement du Cycle de négociations commerciales de Doha et l'avenir tout entier du système commercial multilatéral.

Comme précédemment, la session annuelle 2008 de la Conférence parlementaire sur l'OMC est destinée principalement aux **parlementaires spécialisés dans le commerce international** dans leurs parlements respectifs. La participation à cette conférence leur donnera la possibilité d'obtenir des informations de première main sur l'évolution récente des négociations de l'OMC et d'envisager des moyens de contribuer à la relance du processus. Ce sera également l'occasion de procéder à un échange de vues et d'expériences avec des collègues d'autres parlements, d'entrer en contact avec des négociateurs gouvernementaux et de hauts fonctionnaires de l'OMC, et de dialoguer avec des représentants de la société civile.

Conformément aux Règles de procédure de la Conférence, les préparatifs pratiques de la session relèvent de son comité de pilotage, qui s'est réuni à Genève les 3 et 4 avril 2008. Le programme et l'ordre du jour détaillés de la session, tenant compte des éléments les plus récents des négociations dans le cadre du Cycle de Doha, seront précisés à l'approche de la Conférence. Ils seront distribués à tous les parlements et affichés sur les sites Web de l'UIP et du Parlement européen.

Vous trouverez ci-joint des informations pratiques au sujet de la session 2008, ainsi que les formulaires d'**inscription** et de **réservation de chambres d'hôtel**. Nous appelons votre attention sur le fait que la date limite pour la réservation des chambres par l'intermédiaire de l'Office du tourisme est fixée au **4 août 2008**. En raison du grand nombre de manifestations internationales qui se déroulent à Genève au mois de septembre, l'Office du tourisme ne peut garantir les réservations après cette date. Il est également possible de faire les réservations en ligne (voir les informations pratiques ci-jointes).

Nous espérons vivement que votre parlement participera à la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC et nous nous réjouissons à la perspective de recevoir, en temps utile, les noms de vos délégués.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de notre très haute considération.



Pier Ferdinando Casini
Président de l'Union interparlementaire

Hans-Gert Pöttering
Président du Parlement européen